

COMPTE RENDU SOMMAIRE

En application article L2121-25

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BRANTOME EN PERIGORD

du 28 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice :	31
Présents :	26
Votants :	27

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19 n°2020-290 du 23 mars 2020, des lois du 14 novembre 2020 et 16 février 2021 la prorogeant, de la loi 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de sortie de crise et de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune nouvelle de Brantôme en Périgord, en la salle du Dolmen à Brantôme en Périgord, après convocation légale, sous la présidence de Madame RATINAUD Monique, Maire en exercice.

Date de convocation : 22 septembre 2021

Étaient présents : RATINAUD Monique, ARLOT Yves, BALOUT Sylvianne, BENHAMOU Jean, BESSIERE Michel, BEYLOT-LACHIEZE Pauline, CHOLET Nathalie, CLAUZET Anne-Marie, DAUBIGNEY Pascal, DAVID Jean-François, DISTINGUIN Malaurie, DUC Sébastien, DUVERNEUIL Corinne, FEILLANT Andréa, FUHRY Dominique, HOSPITALIER Myriam, JEAN Thierry, JERVAISE Marie-Christine, LAGARDE Guy-José, LAGARDE Jean-Jacques, LAVAUD Virginie, MARTINOT Claude, MARTY Patricia, PICARD Nicolas, SCIPION Christian, THORNE Fabienne (arrivée à 20 h 40 partir du point 8).

Étaient absents excusés : DOUSSEAU Frédéric, GAUDOU Séverine, MAZOUAUD Pascal, MARCHADIER Chantal, VILHES Frédéric.

Pouvoir : MAZOUAUD Pascal a donné pouvoir à RATINAUD Monique ;

Monsieur Nicolas PICARD a été désigné secrétaire de séance en vertu de l'article 2121-15 du CGCT.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 septembre 2021.
2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L 2122.22 du CGCT.

Finances et fiscalité :

3. Décision modificative n° 2 du budget principal 2021 de la commune.
4. Approbation d'Admissions en non-valeur.
5. Approbation des tarifs publics applicables au 1^{er} janvier 2022.
6. Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Champagnac de Bélair : année scolaire 2020/2021.
7. Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 2 ans.

Travaux & Projets :

8. Travaux d'amélioration de l'éclairage public parking Henri IV.
9. Programme environnemental des réseaux d'opérateurs téléphoniques : Enfouissement des réseaux de télécommunications Peyrelevade Phase 2.
10. Aménagement du bâtiment Olivier Roy : Réflexion sur un projet d'aménagement et demande d'étude à l'ATD 24.

Cessions immobilières :

11. Demande d'acquisition de la voie communale n°313 de Puy-Fournier ;
12. Cession de deux portions de chemin rural sise au lieu-dit « Le Teyrat » Sencenac Puy de Fouches ;
13. Aliénation d'un tronçon de chemin rural au lieudit «Bost-Vieux » sur la commune historique de Valeuil – suite à enquête publique : report de la délibération 2021/07/11 et nouvelle approbation
14. Régularisation foncière sur la commune historique de Cantillac – aménagement de la RD 939.

Généralités :

15. Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020 adopté par le SIAEP de la Chapelle-Faucher ;
16. Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020 de l'ancien syndicat mixte Isle Dronne Vern adopté par le syndicat mixte Eau Cœur du Périgord ;
17. Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif 2020 ;
18. Questions complémentaires.

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour le rajout d'un point avant les questions complémentaires de l'ordre du jour : Lancement d'une enquête publique de déclassement de la VC 402 du domaine public communal située ZA Font Vendôme dans le cadre d'un projet de restructuration de l'entreprise VDL.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 septembre 2021

Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L 2122.22 du CGCT et confiées par délibération 2020/05/34 du 27 mai 2020

Décision 2021/09 /18 du 14 septembre 2021

Décision de mettre à disposition sur une amplitude horaire déterminée la salle des fêtes de cantillac à Tatiana FIRMIN représentante de l'association Yoga Iyengar pour y dispenser des cours de Yoga. La mise à disposition est consentie moyennant une participation annuelle aux frais de fonctionnement d'un montant de 150 €.

Finances et Fiscalité

3. Décision modificative n°2 du budget principal 2021 de la commune

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE				
Chapitres	Art. budg.	Fonctionnement Dépenses	Montant	
014	739223	FPIC (prévu 24 500 € notifié 20 562 €)	-3 938,00 €	
022		Dépenses imprévues	24 201,00 €	
023		Virement à la section d'investissement	69 000,00 €	
TOTAL GENERAL			89 263,00 €	

Chapitres	Art. budg.	Fonctionnement Recettes	Montant	
74	74121	DSR (prévu 342 500 € notifié 388 175 €)	45 675,00 €	
74	74127	DNP (prévu 45 650 € notifié 50 802 €)	5 152,00 €	
73	73223	FPIC (prévu 0 notifié 34 436,00 €)	34 436,00 €	
Total des recettes réelles supplémentaires			85 263,00 €	
<i>Opération d'ordre :</i>				
042	777	Amortissement subvention	4 000,00 €	
TOTAL GENERAL			89 263,00 €	

Chapitres	Art. budg.	Investissement Dépenses	Montant	
21	2152	Op. Voirie : Adressage	95 000,00 €	
20	2031	Op. Voirie : étude hydraulique	8 000,00 €	
20	2135	Op. Gpe Scol. Porte placard	3 500,00 €	
23	2313	Op. Photovoltaïques	20 000,00 €	
21	2188	Op. Gpe Scol. Plan numérique des écoles	35 000,00 €	
21	2135	Op. Gpe Scol. Travaux Ventilation et aération	20 000,00 €	
21	2135	Op. Rénovation gendarmerie	5 000,00 €	
Total des dépenses réelles supplémentaires			186 500,00 €	
<i>Opération d'ordre :</i>				
040	13918	Amortissement subvention	4 000,00 €	
020		Dépenses imprévues	31 790,00 €	
TOTAL GENERAL			222 290,00 €	

Chapitres	Art. budg.	Investissement Recettes	Montant	
13	1318	Prime aménagement DRPI	4 000,00 €	
13	1323	Op. voirie : Adressage : Dpt	29 247,00 €	
13	1323	Op. voirie : Pdts des amendes police : Dpt	6 943,00 €	
13	1323	Op. Gpe Scol. Rénovation Chauff : Dpt	20 000,00 €	
13	1323	Op. Bât. Menuiseries : Dpt	10 200,00 €	
13	1323	Op. Bât. Gendarmerie : Dpt	19 000,00 €	
13	1341	Op. Bât. Menuiseries : Dptr	12 250,00 €	
13	1341	Op. Bât. Gendarmerie : Dptr	34 500,00 €	
13	1311	Op. Gpe Scol. Plan continuité numérique	17 150,00 €	
Total des recettes réelles supplémentaires			153 290,00 €	
<i>Opération d'ordre :</i>				
021		Virement de la section de fonctionnement	69 000,00 €	
TOTAL GENERAL			222 290,00 €	

Le conseil municipal de la commune de Brantôme en Périgord, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la décision modificative n°2 du budget principal 2021 de la commune de Brantôme en Périgord présentée ci-dessus ;
- **Charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

4. Approbation des admissions en non-valeur.

Le Conseil Municipal de Brantôme en Périgord, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et éteintes pour un montant total de 1 487.48 € et détaillées ci-dessus ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer le document établi par le Trésor Public et à mandater cette dépense.

5. Approbation des tarifs publics applicables au 1er janvier 2022

Le Conseil Municipal de Brantôme en Périgord, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** les tarifs publics de la collectivité applicables au 1^{er} janvier 2022 tels que présentés en annexe ;
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Champagnac de Bélair : année scolaire 2020/2021

En l'absence d'éléments suffisamment précis à l'unanimité le conseil municipal demande le report du sujet à la prochaine séance

7. Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 2 ans

Le Conseil Municipal de Brantôme en Périgord, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide** de l'assujettissement des logements vacants depuis plus de 2 ans à la taxe d'habitation.
- Charge** Madame le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux.

Travaux et Projets

8. Travaux d'Amélioration de l'éclairage public Parking Henri IV

L'ensemble de l'opération est estimé à 7 454,43 € HT soit 8 945,31 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Brantôme en Périgord, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires,
- **Approuve** le dossier présenté,
- **Demande** au SDE 24 de réaliser les travaux au 1^{er} trimestre 2022,
- **S'engage** à inscrire cette dépense au budget 2022 de la commune,
- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

9. Programme environnemental des réseaux d'opérateurs téléphoniques : Enfouissement des réseaux de télécommunication Peyrelevade Phase 2

Travaux de génie civil de télécommunication à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage) pour le secteur 4 Peyrelevade Phase 2.

- pour un montant HT de 16 142.52 €
- soit un montant TTC de 19 371.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Brantôme en Périgord, à l'unanimité,

- **Désigne** en vertu des dispositions prévues à l'article 2 de la loi MOP, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'énergies de la Dordogne en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser, pour le compte de la commune, les travaux de génie civil de télécommunication 2021 secteur 4 renforcement BT PEYRELEVADE Phase 2,
- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

10. Aménagement du bâtiment place Olivier Roy : Réflexion sur un projet d'aménagement et demande d'étude à l'ATD 24

Le bâtiment pourrait faire l'objet d'une opération de réaménagement comprenant des logements (nombre et superficie à déterminer) à l'étage (sociaux ou pas) et des garages en rez-de-chaussée. Ces derniers seraient, pour une partie, dédiés aux logements bien entendu. Mais, l'espace offert par l'immeuble permettrait d'en créer des supplémentaires pour répondre à une forte demande de la part d'habitants du centre-ville. Ces emplacements pourraient prendre la forme de box fermés ou de simples places de stationnement (comme un parking couvert). L'idée de créer un parking pour les motos a également été émise avec la conception d'un espace aménagé de casiers (style consignes de gare par exemple) dans lesquels les motards déposeraient leurs affaires le temps d'une visite de la ville. Cela permettrait de supprimer leur stationnement du parvis de l'abbaye tout en leur offrant un service supplémentaire. L'emplacement de ce parking (intérieur ou extérieur) devra être déterminé en tenant compte des nuisances que peuvent générer les motos.

L'aménagement de la place Olivier Roy pourrait être inclus au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Brantôme en Périgord, à l'unanimité,

- **Donne** son accord de principe quant au réemploi de ce bâtiment qui va prochainement se libérer.
- **Autorise** Madame le Maire à missionner les services de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne pour réaliser une étude de faisabilité relative au

réaménagement du bâtiment et de la place Olivier Roy, au vu des orientations évoquées ci-dessus.

Affaires immobilières

11. Demande d'acquisition d'une portion de la voie communale n° 313 de Puy-Fournier commune historique de Brantôme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Brantôme en Périgord, avec

3 abstentions

24 voix contre

- **Refuse** d'engager la procédure de constatation de la désaffectation de la portion de voie communale n° 313 et le lancement d'une enquête publique visant à déclasser cette partie de voie dans le domaine privé de la commune afin de pouvoir l'aliéner.
- **Mandate** Madame le Maire pour informer les demandeurs de cette décision.

12. Cession de deux portions de chemin rural sise au lieu-dit « Le Teyrat » Sencenac Puy de Fourches

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Brantôme en Périgord, avec

1 abstention.

26 voix pour

- **Constate** la désaffectation du chemin rural au lieu-dit « Le Teyrat » - Sencenac Puy de Fourches – Brantôme en Périgord ;
- **Donne** un accord de principe à l'aliénation dudit chemin rural ;
- **Décider** de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Le Teyrat » - Sencenac Puy de Fourches - Brantôme en Périgord au droit des parcelles de Madame Sophie Lasfort et Monsieur Alexandre Larue ;
- **Précise** que le prix de vente sera fixé ultérieurement au vu de l'avis des domaines, obligatoire, avant toute cession immobilière ;
- **Dit** que les frais de notaire, d'enquête publique et de géomètre seront à la charge des acquéreurs ;
- **Charge** Madame le Maire ou son 1^{er} adjoint, d'accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

13. Aliénation d'un tronçon de chemin rural sis au lieudit «Bost-Vieux» sur la commune historique de Valeuil - Brantôme en Périgord suite à enquête publique - Report de la délibération 2021/07/111 du 6 juillet 2021 et nouvelle approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Brantôme en Périgord, à l'unanimité,

- **Reporte** la délibération 2021/07/111 du 6 juillet 2021 ;
- **Décide de ne pas suivre entièrement l'avis du commissaire enquêteur et précise que le recul de 8 mètres prendra pour point de repère la borne existante marquant la limite de propriété de Monsieur FRELETEAU avec la commune ;**
- **Valide la désaffectation** du tronçon de chemin rural sis au lieudit «Bost-vieux» sur la commune historique de Valeuil - Brantôme en Périgord d'une contenance d'environ 677m² (diminuée au vu des réserves formulées) en vue de sa cession ;
- **Autorise l'aliénation** du tronçon de chemin rural sis au lieu-dit au lieudit «Bost-vieux» sur la commune historique de Valeuil - Brantôme en Périgord au profit de Mr Olivier FRELETEAU conformément à la réserve émise par le Commissaire Enquêteur et la commune à savoir que l'extrémité de la partie aliénée située dans le hameau soit reculée de 8 mètres par rapport à la borne actuellement existante marquant la limite de sa propriété avec la commune ;

- **Précise** que la superficie définitivement aliénée sera diminuée au vu des observations du commissaire enquêteur et du conseil municipal et en accepte la modification ;
- **Fixe le prix** de vente de ladite section de chemin rural à 1 € le m² ;
- **Précise** que les frais notariés et de géomètres restent à la charge des acquéreurs ;
- **Donne** tout pouvoir à Madame le Maire ou sa 1^{ère} adjointe pour signer tous les documents relatifs à cette vente et notamment l'acte de vente.

14. Régularisation foncière sur la commune historique de Cantillac – Aménagement de la RD 939

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la rétrocession par le département de parcelles au profit de la commune selon le récapitulatif ci-dessous,
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte de vente en la forme administrative, se rapportant à cette affaire.

Commune de BRANTOME EN PERIGORD				
Régularisation foncière suite à l'aménagement de la RD939				
Parcelles cédées à la Commune				
Identifiant parcelles			Contenance cadastrale	Adresse
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1318	0ha08a59ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1320	0ha00a85ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1321	0ha01a49ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1323	0ha06a35ca	puybartro
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1324	0ha00a19ca	puybartro
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1326	0ha03a92ca	puybartro
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1327	0ha02a85ca	puybartro
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1329	0ha02a04ca	puybartro
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1331	0ha01a04ca	puybartro
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1333	0ha00a55ca	puybartro
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1343	0ha00a51ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1351	0ha00a07ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1355	0ha00a07ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1358	0ha04a09ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1406	0ha02a16ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1409	0ha01a13ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1410	0ha00a46ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1413	0ha02a87ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1416	0ha15a58ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1417	0ha12a89ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1420	0ha01a57ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1421	0ha13a45ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1423	0ha04a84ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1425	0ha05a52ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1427	0ha05a59ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1429	0ha01a64ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1432	0ha04a79ca	puyfauchard
BRANTOME EN PERIGORD	079 A	1434	0ha11a95ca	puyfauchard
Total :			1ha17a05ca	

Généralités

15. Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020 adopté par le SIAEP de la Chapelle-Faucher

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **prend** acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de LA CHAPELLE FAUCHER-CANTILLAC relatif à l'année 2020.

16. Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020 de l'ancien syndicat mixte Isle Dronne Vern adopté par le syndicat mixte Eau Cœur du Périgord

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **prend** acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'année 2020 de l'ancien syndicat mixte Isle Dronne Vern adopté par syndicat mixte Eau Cœur du Périgord.

17. Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif 2020 de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Commune de Brantôme en Périgord, relatif à l'exercice 2020. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- **Décide** de saisir et publier les indicateurs de performance relatifs à l'exercice 2020 sur le SISPEA.
- **Décide** de mettre en ligne le rapport validé et la présente délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.

18. Lancement d'une enquête publique de déclassement de la VC 402 du domaine public communal située ZA Font Vendôme dans le cadre d'un projet de restructuration de l'entreprise VDL

Le Conseil Municipal de Brantôme en Périgord, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L2141-1 DU Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu les articles L 134-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration,
Vu l'article L 141-3 Du code de la voirie routière, relatif au classement et au déclassement de voies communales après enquête publique effectuée selon les modalités prévues aux articles R 141-4 à R 141-10 dudit code,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

- **Approuve** le projet de désaffectation et le principe de déclassement d'une partie du domaine public communal (VC 402) en vue de son classement dans le domaine privé communal dans le but de pouvoir le céder à la Société Périgord Véhicules De Loisirs dans le cadre de son projet d'agrandissement dès lors que la voie n'aura plus d'utilité publique.
- **Approuve** le lancement d'une enquête publique, en temps voulu, nécessaire au déclassement de ce domaine public. Les dates et modalités de l'enquête publique ainsi que le nom du commissaire enquêteur seront précisés par arrêté du Maire.
- **Précise** que le déclassement sera prononcé par délibération du conseil municipal à l'issue de l'enquête publique.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

19. QUESTIONS COMPLEMENTAIRES

Le Maire,
Monique RATINAUD

Le secrétaire de séance,
Nicolas PICARD

